

## Compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du groupe de travail « Economie » 27 mai 2013 – Courrière

Participants

ANDRÉ Philippe, ANDRÉ-DUMONT Florence, BOUSMAN Éric, COPPENS David, DE BRUYN Alain, DELFOSSE Julien, FRIPIAT Joseph, MARCOLINI Nadia, MINE Marie-France, MOSSIAT Frieda et MOSSIAT Marielle.

*Pour le Collège Communal* : MARCHAL Christiane, MOSSERAY Jean-Luc, TASIAUX Pierre et WEVERBERGH Dany

*Pour l'Administration communale* : GILSON Sylvie

*Pour la Fondation Rurale de Wallonie* : WANZOUL Audrey, LIGOT Geoffrey et DELACHARLERIE Adrien

Excusés

IYEMPERMAEL Warren, LISSOIR Annick, STASSART Jean-Marc et SOHET Xavier (appui technique du GAL « Pays des tiges et chavées »).

### A RETENIR

- **Agenda** 📅 : réunion du GT Économie le **lundi 24 juin à 19h45** à la salle du Conseil communal d'Assesse

### Table des matières

1. Contexte de la réunion (rappel du défi économie)
2. Un GT Économie en trois étapes & objectif de la réunion
3. Les premiers jets des fiches-projets
4. Les suites à donner

## ANNEXES

- I. Synthèse relative aux principaux enseignements de la réunion du 15 mai 2013
- II. Informations complémentaires
  - a. *Projet d'extension de la ZAE de la Fagne*
  - b. *Création d'une nouvelle ZAE au Bois Robiet*
  - c. *Des réalités dont il faut tenir compte*
  - d. *Atelier rural et hall relais*

## 1. Contexte de la réunion

Cette réunion est organisée dans le cadre de l'opération de développement rural. Il est important de rappeler qu'une ODR **doit aboutir à un outil de gestion pour la Commune**: le PCDR (programme Communal de Développement Rural) définit pourquoi on veut agir et comment on va le faire. Le PCDR ce n'est pas faire un catalogue de toutes les idées possibles, de tout ce qu'on aimerait bien un jour faire à Assesse, avec le risque que des projets soient contradictoires, peu cohérents entre eux, sans ligne de conduite, sans moyens humains et financiers pour les réaliser ! Faire un PCDR c'est cibler ce qui est le plus pertinent et urgent à faire pour la collectivité. C'est décider où mettre l'argent de la Commune, les énergies de tous (commune, habitants, associations, etc...) et les moyens logistiques.

A ce stade de l'opération, les mandataires et les habitants réfléchissent à 4 grands défis à relever par la commune d'Assesse dans les années à venir. Ces 4 défis ont été identifiés fin 2011, notamment sur base de la consultation des habitants, et ont évolué avec le 1<sup>er</sup> tour des GT (printemps 2012) pour arriver à leur intitulé actuel.

Lors de ce troisième GT Économie, il est évidemment question du défi « Économie » intitulé : « **D'ici 2025, soutenons et développons durablement à Assesse le tissu économique local** » !

## 2. Un GT Économie en trois étapes & objectif de la réunion

Le travail du GT Economie a été réparti sur 3 réunions, qui se sont enchaînées dans une séquence logique :

- ❖ **1<sup>ère</sup> réunion (13 mars 2012): celle-ci avait pour mission de définir des propositions d'objectifs** (où va-t-on?) sur base de la situation actuelle de la commune. A ce jour, nous disposons donc d'une première formulation d'objectifs à atteindre (qui pourrait encore évoluer), inspirée des résultats de la 1<sup>ère</sup> réunion. Ceux-ci soutiennent l'idée selon laquelle il faut, à Assesse :
  1. développer l'activité économique au sein du zoning et promouvoir son extension ainsi que son accessibilité ;
  2. soutenir et diversifier les activités commerciales et artisanales dans les villages ;
  3. fédérer et promouvoir les acteurs économiques locaux (PME, indépendants, commerçants et artisans installés sur le territoire de la commune), leurs produits, leurs services et leurs activités ;
  4. mettre en place des aides à la recherche d'emploi ;
  5. développer le secteur du tourisme.

Cette 1<sup>ère</sup> réunion a également généré une première série d'idées de projets.

- ❖ **2<sup>ème</sup> réunion (15 mai 2013):** au vu des résultats de la 1<sup>ère</sup> réunion et des 1<sup>ères</sup> pistes de projets et d'actions proposées par les participants, la FRW a suggéré à la Commune de poursuivre la réflexion en deux temps. **La 2<sup>ème</sup> réunion portait sur des exposés théoriques et témoignages de communes rurales voisines**, de manière à apporter un éclairage sur les éléments déjà discutés. Elle a permis de faire découvrir les opportunités, les structures, organismes, associations et/ou manifestations qui pourraient soutenir et développer l'économie assessoise, tant au sein du zoning que pour les activités commerciales et artisanales dans les villages.

Le but de cette seconde réunion était de tirer les enseignements d'autres communes avant de mener plus en avant la réflexion à Assesse de manière à poser des choix quant aux projets à mener en toute connaissance de cause. (Pour de plus amples informations, voir annexe I – « Synthèse relative aux principaux enseignements de la réunion du 15 mai 2013 ».)

- ❖ **3<sup>ème</sup> réunion (27 mai 2013) :** cette troisième réunion a pour objectif d'envisager les projets, les actions concrètes à mener à Assesse sur les 10 prochaines années (structures à créer, manifestations à initier ou encore aménagements à réaliser) en répondant à la question suivante : quelles sont les solutions les plus adaptées au contexte assessois et les plus pertinentes afin d'atteindre les objectifs fixés ? A noter que les thématiques du tourisme et de l'emploi seront quant à elles abordées spécifiquement lors d'autres démarches.

Pour atteindre cet objectif, les membres du GT disposent des enseignements de la seconde réunion du GT Économie (cf. annexe I) et des informations complémentaires apportées par Pierre Tasiaux sur certains dossiers (cf. annexe II), ainsi que des idées de projets émises lors de la première réunion. Les projets formulés par le GT (voir point 3 – « Les premiers jets des fiches-projets ») seront toutefois soumis à la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) qui envisagera leur faisabilité technique et financière, les amènera ou les complètera si nécessaire. Ces projets « idéaux » esquissés par le GT Économie ne sont dès lors pas arrêtés une fois pour toute.

### 3. Les premiers jets des fiches-projets

15 idées de projets relatifs à 3 des 5 objectifs du défi économie sont ressorties de la 1<sup>ère</sup> réunion du GT Economie. Le travail réalisé lors de la troisième réunion a permis de préciser ces projets, de les classer par ordre de priorité et d'en écarter l'un ou l'autre.

<b>PRIORITÉ À DONNER</b>	<b>OBJECTIF 1 : Développer l'activité économique au sein du zoning et promouvoir son extension ainsi que son accessibilité.</b>	<b>OBJECTIF 2 : Soutenir et diversifier les activités commerciales et artisanales dans les villages.</b>	<b>OBJECTIF 3 : Fédérer et promouvoir les acteurs économiques locaux (PME, indépendants, commerçants et artisans installés sur le territoire de la commune), leurs produits, leurs services et leurs activités.</b>
	<b>« FICHES-PROJETS »</b>		
	<i><b>Description</b></i>		<i><b>A préciser</b></i>
<b>Projets estimés pertinents (à conserver)</b>			
<b>Urgent</b>	<b>8. <u>Mise à disposition d'emplacements adaptés pour les commerces ambulants</u></b>		✓ Objectif(s) spécifique(s) ✓ Par qui ?
	Ce projet consisterait à aménager la place communale et/ou les places des églises de chacun des villages de l'entité de telle sorte qu'elles puissent accueillir les commerces ambulants (infrastructure électrique, parking, équipements sanitaires, bancs, etc.). Ce projet s'adresse aux habitants et aux commerçants.		
<b>11. <u>Création d'une structure fédératrice des entreprises de la commune (espace de rencontre, de communication et d'échange pouvant mener à la mise en place de projets collaboratifs)</u></b>		✓ Objectif(s) spécifique(s)	
Si ce projet est estimé urgent, il reste difficile de le formuler avec précision dans la mesure où une telle initiative doit être impulsée par les principales intéressées elles-mêmes, c'est-à-dire les entreprises de la commune (TPE, PME et indépendants). Mais il peut être soutenu notamment en offrant une vitrine présentant les commerçants et leurs produits, en créant une structure de mutualisation des ressources (secrétariat, marketing, sites web, information et communication, ...) ou bien encore en garantissant une coordination entre les entreprises grâce à une Agence de Développement Local (ADL) et au BEP.			

<b>Moyennement urgent</b>	<p><b>1. <u>Augmentation de la capacité d'accueil des entreprises dans la commune</u></b></p> <p><b>1.2. <u>Création d'une nouvelle ZAE au Bois Robiet (avec des aménagements/ équipements conviviaux)</u></b></p> <p>✓ <u>Projet 1</u> :</p> <p>Création d'un zoning verdoyant et donc distinct de la ZAE déjà existante spécialisé dans les activités commerciales « B2C » mettant l'accent sur les infrastructures de soutien aux entreprises.</p> <p>✓ <u>Projet 2</u> :</p> <p>Création d'un parc de loisirs touristique autour des thèmes du bois et/ou de l'agriculture (ex : ferme pédagogique). Pour renforcer son attractivité, ce zoning pourrait également proposer des activités telles qu'un mini-golf, un Bowling ou bien encore un parc récréatif. Il offrirait également des possibilités de petite restauration.</p>	<p>✓ Objectif(s) spécifique(s)</p> <p>✓ Par qui ?</p> <p>✓ Pour qui ?</p> <p>✓ Notion d'activités commerciales « B2C »</p> <p>✓ Objectif(s) spécifique(s)</p> <p>✓ Par qui ?</p> <p>✓ Pour qui ?</p>
	<p><b>2. <u>Amélioration de l'accessibilité du zoning par les (jeunes) indépendants, TPE et PME</u></b></p> <p><b>2.1. <u>Acquisition et mise à disposition de parcelles de petite superficie (entre 15 et 30 ares) pour les TPE et PME désirant s'installer dans la ZAE</u></b></p> <p>Il s'agirait d'ouvrir la vente de petites parcelles exclusivement aux TPE et PME et/ou de louer des parcelles à « loyer modéré », ce loyer pouvant croître dans le temps en fonction des résultats des entreprises.</p> <p>N.B. : étant donné le manque de place dans la ZAE actuelle, la réalisation d'un tel projet est conditionnée par la celle du projet 1.</p> <p><b>2.2. <u>Mise en place d'infrastructures de petite superficie et accessibles financièrement → infrastructures de type hall relais (si situées au sein d'une ZAE) ou atelier rural (si envisagées en zone d'habitat)</u></b></p> <p>Création d'une pépinière-couveuse d'entreprises thématique de type hall ou atelier rural relais à destination des TPE et PME. Cette pépinière-couveuse d'entreprises serait localisée soit au Bois Robiet, soit sur les parcelles encore disponibles (ou à créer) du zoning de La Fagne (voir projet 1.1.), soit encore dans un bâtiment déjà existant. La priorité serait accordée aux jeunes artisans de la commune.</p>	<p>✓ Objectif(s) spécifique(s)</p> <p>✓ Par qui ?</p> <p>✓ Objectif(s) spécifique(s)</p> <p>✓ Par qui ?</p> <p>✓ Thème</p>

<b>Moyennement urgent</b>	<p><b>3. <u>Embellissement de la ZAE grâce à des aménagements à caractère rural, esthétiques et intégrés (plantations d'arbres, de haies, ...), tenant compte des impacts environnementaux et paysagers</u></b></p> <p>Important pour l'image commerciale de la commune, ce projet consisterait par exemple à améliorer la propreté et l'ordre des parcelles, à placer des réverbères fleuris, à aménager des parterres, planter des arbres et des haies et à créer des zones de convivialité au sein de la ZAE. Ce projet pourrait viser à créer une émulation du village le plus fleuri, en ce y compris le zoning. L'objectif serait de concourir à l'intégration paysagère de la ZAE et d'améliorer les conditions de vie des habitants, des travailleurs et des visiteurs.</p> <p>N.B. : l'amélioration de la signalisation dans le zoning a fait l'objet d'un projet mis en œuvre par le BEP.</p>	<p>✓ Par qui ?</p>
	<p><b>6. <u>Développement du commerce de proximité / implantation de nouvelles zones de commerces dans les villages (en concertation avec les riverains)</u></b></p> <p>Le développement du commerce de proximité ne doit pas se faire au détriment des commerces déjà existants. Il conviendrait d'abord et avant tout de soutenir ce qui existe déjà ! Aussi, la création de zones de commerce constituerait un danger pour le caractère rural des villages de l'entité. Néanmoins, il est estimé que ces nouveaux commerces potentiels doivent apporter un plus par rapport aux grandes surfaces.</p> <p>Enfin, il est entendu que toute action en la matière doit impérativement faire l'objet d'une étude préalable pour cerner les besoins de la population en la matière mais aussi et surtout pour assurer la viabilité de ces commerces : qu'est-ce qui manquait à ceux qui ont rapidement disparu pour qu'ils se maintiennent ? (Ce projet doit être mis en relation avec le projet 5.)</p>	<p>✓ Objectif(s) spécifique(s)</p> <p>✓ Par qui ?</p> <p>✓ Pour qui ?</p>
	<p><b>7. <u>Création d'une halle centralisant des activités, services et événements commerciaux (ex : marché couvert local), économiques, socio-culturels et associatifs</u></b></p> <p>Création d'une halle couverte à usages variés (restauration, vente de produits locaux, organisation de concerts, ...) pour les commerçants ainsi que pour les acteurs socio-culturels et du tissu associatif, dans un bâtiment existant (ex : église désacralisée) ou dans un bâtiment à construire (par exemple à proximité de la nouvelle maison communale).</p> <p>L'objectif d'un tel projet serait notamment de pallier au manque de petits commerces locaux. Il s'adresse aux habitants, aux acteurs socio-culturels et du tissu associatif, aux artisans, indépendants, TPE et PME.</p>	<p>✓ Par qui ?</p>

<b>Moyennement urgent</b>	<p><b>9. Réaffectation de bâtiments anciens pour des projets à vocation économique</b></p> <p>Le projet devra nécessairement faire l'objet d'un inventaire précis des bâtiments pouvant être réaffectés (églises, anciennes maisons communales, gare de Courrière, ...). Ces bâtiments accueilleraient prioritairement des indépendants et de petites startups et proposeraient des services et infrastructures équivalents à ceux offerts par un hall relais (ce projet doit dès lors être mis en relation avec le projet 2.2.). La réaffectation des bâtiments anciens pourrait toutefois également viser à soutenir des projets à vocation sociale, culturelle ou bien encore médicale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif(s) spécifique(s)</li> <li>✓ Par qui ?</li> </ul>
	<p><b>10. Mise en place d'un événement périodique permettant aux PME et indépendants de la commune de se rencontrer et de se faire connaître au public</b></p> <p>Deux projets différents sont en réalité confondus dans ce projet global :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Projet 1</u> : organisation d'un évènement annuel permettant aux PME et indépendants de se rencontrer (forum, table ronde, souper, ...)</li> <li>✓ <u>Projet 2</u> : organisation d'un évènement périodique (tous les 5 ans ?) ayant pour vocation de faire connaître ces indépendants et PME au public (foire commerciale, salon des entreprises, ...).</li> </ul> <p>Les objectifs spécifiques de tels projets sont de développer un réseau d'entreprises (indépendants, TPE, PME) et de soutenir leur développement en les faisant connaître au public. Ils doivent être portés par ces entreprises elles-mêmes, la commune, le BEP, la Région Wallonne et/ou éventuellement une ADL.</p> <p>N.B. : tandis que le succès du projet 1 dépend exclusivement de la volonté des entreprises locales, le second dépend aussi d'une mobilisation du public.</p>	
	<p><b>12. Mise en place d'un marché local de qualité (artisans, producteurs, artistes, etc.)</b></p> <p>En partenariat avec Gesves et de Naninne (la commune d'Assesse comptant relativement peu de producteurs), le projet viserait à profiter d'une festivité locale pour installer un marché de producteurs et artisans locaux. Porté par les communes concernées, les associations et comités, les acteurs économiques locaux et/ou par une éventuelle ADL, ce marché aurait pour objectif d'offrir une vitrine aux artisans et producteurs locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Fréquence et horaire</li> <li>✓ Localisation</li> </ul>

<b>Moyennement urgent</b>	<p><b>14. <u>Réalisation d'un inventaire et élaboration d'un répertoire des acteurs économiques de la commune</u></b></p> <p>Estimé urgent par certains, peu urgent par d'autres, ce projet viserait à améliorer ce qui existe déjà en la matière. En effet, le site internet de la commune propose déjà un tel répertoire mais celui-ci pourrait être amélioré et devra être régulièrement mis à jour par la commune sur base des données transmises par le BEP (à cet égard, un répertoire papier n'est pas envisagé car trop vite dépassé). Pour ce faire, il conviendra de désigner un responsable centralisateur. La diffusion de ce répertoire devra être la plus large possible. Enfin, un tel projet s'adresse aux acteurs économiques et aux habitants de la commune ainsi qu'au public extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif(s) spécifique(s)</li> </ul>
	<p><b>15. <u>Installation de bornes informatives (localisation des commerces, heures d'ouverture, planning des commerces ambulants, etc.)</u></b></p> <p>Les bornes informatives seraient situées sur le parking de la nouvelle maison communale ainsi qu'en d'autres endroits stratégiques qu'il conviendrait encore de déterminer. Celles-ci se voudront claires, uniformes, attractives et esthétiques. Elles pourraient également intégrer une application permettant une interaction avec des tablettes et autres Smartphones et favorisant de la sorte la promotion des commerçants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Objectif(s) spécifique(s)</li> <li>✓ Par qui ?</li> <li>✓ Autres localisations</li> <li>✓ Contenu des bornes</li> </ul>
<b>Peu urgent</b>	<p><b>1. <u>Augmentation de la capacité d'accueil des entreprises dans la commune</u></b></p> <p><b>1.1. <u>Extension de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) de la Fagne (à poursuivre)</u></b></p> <p>Les freins à l'extension de la ZAE de la Fagne étant ce qu'ils sont, il s'agira pour l'essentiel de réaménager et/ou de rénover le zoning existant de telle sorte que l'espace disponible soit utilisé de manière optimale, l'objectif ici poursuivi étant de maximiser le nombre d'emploi à l'hectare. Cependant, si extension il doit y avoir, celle-ci devrait idéalement se faire vers Florée et selon une thématique à définir.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Par qui ?</li> <li>✓ Pour qui ?</li> </ul>

## Projets estimés peu pertinents

<b>A garder ?</b>	<p><b>4. <u>Elaboration d'une Charte de la ZAE (critères d'attribution des emplacements, règlement d'ordre intérieur, définition d'une thématique pour la ZAE, etc.)</u></b></p> <p>Le BEP ayant déjà une charte, ce projet est jugé non pertinent. Néanmoins, il est suggéré que la priorité soit donnée aux entreprises qui offrent le plus d'emploi. A cet égard, l'idée de remettre un prix à l'entreprise du zoning ayant développé l'emploi ou un produit/service en présence des autres entreprises a aussi été avancée. L'objectif poursuivi par un tel projet est de favoriser la création d'emploi et de développer des synergies entre les entreprises du zoning.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Par qui ?</li> <li>✓ Pour qui ?</li> </ul>
	<p><b>5. <u>Création d'un point multi-services (alimentation, timbres, bibliothèque, dépôt de produits locaux, ...) au sein de chaque village avec des heures d'ouverture adaptées aux attentes de la population</u></b></p> <p>Estimé difficile à mettre en œuvre tel qu'énoncé, ce projet pourrait muer en vue de créer un pôle logistique de livraison où les personnes pourraient retirer des biens préalablement commandés sur Internet ou bien encore en la création d'emplacements équipés pour ambulants. La création d'une bourse d'échange de produits et services dans les salles communales de l'entité est également suggérée. Ce projet qui vise à développer le commerce de proximité doit être mis en relation avec les projets n°6 et 8.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Notion de point/maison multi-service</li> <li>✓ Par qui ?</li> </ul>
	<p><b>13. <u>Organisation d'événements de type « portes ouvertes », destinés à promouvoir les acteurs économiques assessois (Journées Découverte Entreprises, Fermes Ouvertes, etc.)</u></b></p> <p>Ce projet est estimé peu pertinent en raison de l'existence d'événements similaires (à promouvoir). Mais il conviendrait toutefois de demander l'avis des acteurs concernés avant de l'abandonner définitivement, d'autant plus que ce projet peut prendre une orientation différente en fonction des besoins de ces derniers (ex : afterwork pour les PME, route des entreprises). Un tel projet s'adresserait aussi bien aux acteurs économiques et aux habitants d'Assesse qu'au public extérieur et pourrait être une mission de l'ADL.</p>	



#### 4. Les suites à donner

Au vu du niveau de détail parfois insuffisant des informations collectées à ce stade et du souhait manifesté par de nombreux participants, la réflexion sur le comment soutenir l'économie assessoise continuera lors d'une 4<sup>ème</sup> réunion de GT qui aura lieu le 24 juin 2013 à 19h45 à la salle du Conseil communal d'Assesse.

L'objectif de cette réunion sera de préciser les tenants et aboutissants des divers projets retenus comme étant les plus pertinents à mener à Assesse en regard du contexte local, même si ces projets ne seront pas arrêtés une fois pour toutes à cette réunion. La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) travaillera en effet à partir des propositions des différents GT, envisagera leur faisabilité technique et financière des projets « idéaux » esquissés par les GT, et les complètera si nécessaire.

---

*Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à :*

- *consulter le site internet de la Commune ([www.assesse.be](http://www.assesse.be)) et la page Facebook de l'ODR ([www.facebook.com/assesse.odr](http://www.facebook.com/assesse.odr))*
- *contacter la FRW : Audrey WANZOU: [a.wanzoul@frw.be](mailto:a.wanzoul@frw.be) - Tél: 083/66 07 73*  
*Geoffrey LIGOT: [g.ligot@frw.be](mailto:g.ligot@frw.be) - Tél: 083/67 02 60*



**MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION!**

# ANNEXES

## I. Synthèse relative aux principaux enseignements de la réunion du 15 mai 2013<sup>1</sup>

### A. Sur la fédération des acteurs économiques locaux

- i. **Des initiatives privées** (ex : la *Guilde des Gesvois Entrepreneurs*, le *Club d'entreprises de Fernelmont* ou bien encore la *coopérative Gengeavia*)

Les ingrédients de la réussite de ces initiatives semblent être les suivants :

- des initiatives ascendantes (dépendant de la volonté d'un noyau dur motivé !)
- des structures autonomes (sans représentant politique / avec ou sans l'appui communal pour l'organisation d'activités : promotion, infrastructure, matériel, ...)
- la concrétisation de projets, de démarches répondant d'abord aux attentes du groupe et de chaque acteur (organisation de conférences sur des thèmes pour lesquels les membres éprouvent un réel intérêt, de soupers pour faciliter leur rencontre, réalisation d'un annuaire pour se faire connaître, demandes ou revendications groupées, etc.)
- un investissement des membres (cotisation, disponibilité, rentabilité des activités)
- un esprit d'ouverture (indépendants du zoning ET des villages, ouverture aux autres communes, aux citoyens...).

- ii. **Des initiatives publiques communales ou supra-communales** (ADL, GAL, ...)

Il faut retenir que si ces institutions publiques communales ou supra-communales apparaissent comme étant des agents/outils facilitateurs de développement, elles ne sont en aucun cas des porteurs de projets ! Leurs principaux avantages et inconvénients sont les suivants :

- + Développement de fonctionnements transversaux en réseaux ouverts et de synergies avec et entre les différents services communaux, participation à des dynamiques extérieures et possibilité de travailler à un niveau transcommunal.
- +/- Moyens financiers et humains et professionnalisation de l'accompagnement : si des subsides régionaux relativement conséquents peuvent être octroyés pour l'engagement de personnel, la part communale doit représenter au minimum 30% de ces subsides ;
- +/- Capacité à sortir du territoire communal : le caractère transcommunal d'une ADL et son bon fonctionnement dépend de la volonté des différentes communes à collaborer sur un pied d'égalité.
- -/+ Complexité accrue pour les entreprises (multiplicité des interlocuteurs), mais complémentarité des aides/subsides.

### B. Sur la promotion des produits, services et activités des acteurs économiques locaux

Certains éléments sont à soigner tout particulièrement :

- ❖ L'attractivité de l'initiative pour le visiteur et/ou consommateur :
  - la communication et la promotion ;
  - le choix du lieu (central, de prestige, greffé à d'autres manifestations à succès, sur plusieurs territoires) ;
  - l'ouverture à des produits et services extérieurs à la commune ?

---

<sup>1</sup> Le compte-rendu de la 2<sup>ème</sup> réunion propose une vision plus exhaustive des propos tenus par les différents intervenants qui y étaient présents.

❖ Le rapport investissement/gains ou ratio coût/bénéfice pour l'acteur économique :

○ le choix du type de projet :

- quel produit commercialiser ?
- selon quelle fréquence ?
- favoriser la participation du plus grand nombre d'acteurs économiques et privilégier les formules « win-win »

○ les collaborations avec les associations, comités locaux et autres partenaires favorisent la pérennisation de ces initiatives.

## II. Informations complémentaires

### A. Projet d'extension de la ZAE de la Fagne

#### i. Extrait du Schéma de Structure

« La zone d'activités économiques de la Fagne constitue un pôle de développement important à l'échelle supra-local. Complémentairement à la préservation de la fonction indépendante et/ou artisanale dans les villages, l'extension de la ZAE dite « la Fagne » constitue un besoin pour la commune d'Assesse et les communes directement périphériques. Le schéma de structure souhaite le renforcement de ce pôle via une extension du périmètre actuel moyennant une modification du plan de secteur via un plan communal d'aménagement révisionnel».

#### ii. Informations complémentaires (Par M<sup>r</sup> Tasiaux, Bourgmestre)

La ZAE de la Fagne couvre une superficie d'environ 50 hectares, rassemble une quarantaine d'entreprises et est actuellement complet. Différentes possibilités ont été envisagées pour son extension :

- La société Polyone détient encore 7 hectares repris en zone industrielle par le plan de secteur (terrain situé de l'autre côté du chemin de fer). Le Bureau Économique de la Province (BEP) estime cependant qu'il est peu envisageable d'exploiter ce terrain, qui est difficile d'accès (pont du chemin de fer trop bas pour les camions), pentu et humide.
- Extension le long de la N4 vers Florée (zone agricole) : la Région wallonne s'y oppose, car elle privilégie l'extension des zonings « en profondeur », c'est-à-dire perpendiculairement à la N4.
- Extension en profondeur du côté de Florée vers le bois (zone agricole) : la Région wallonne a également refusé, car la ZAE de la Fagne n'est pas prioritaire en vue d'une extension (d'autres zonings à remplir).

A noter que tout projet d'extension ou de création d'une ZAE dans des zones non prévues à cet effet au plan de secteur nécessite une compensation de la part de la commune (création de nouvelles zones forestières, agricoles ou d'espaces verts), et le cas échéant, éventuellement l'expropriation des propriétaires. Une ZACC est utilisable à cet effet au besoin.

Bien que des discussions soient toujours en cours avec le BEP, les perspectives semblent donc assez fermées pour le moment. Mais elles peuvent évoluer dans les années qui viennent.

### B. Création d'une nouvelle ZAE au Bois Robiet

#### i. Extrait du Schéma de structure

« Cette zone est affectée à une destination mixte habitat / activités économiques. La fonction résidentielle est jugée comme une destination peu compatible avec les caractéristiques du site et de son environnement immédiat et ne doit donc pas être encouragée<sup>2</sup>. Elle demeure néanmoins admissible au regard des dispositions du plan de secteur. Les recommandations de la zone d'habitat à caractère villageois de classe II y sont d'application. L'implantation de moyennes surfaces commerciales ou à des activités de grandes distributions ne sont pas autorisées dans cette zone. Elle est réservée à des activités qui ont démontré leur incompatibilité avec la fonction résidentielle et l'impossibilité soit de s'implanter soit de se maintenir en zone d'habitat.

<sup>2</sup> Celle-ci est en effet enclavée entre la N4, l'E411 et le chemin de fer.

Cette dernière recommandation conforte l'option de la Commune de conserver au sein de ces villages des activités participant à l'animation de ces derniers. Les activités économiques directement dépendantes de l'infrastructure autoroutière sont à privilégier. L'importance des flux de biens pourrait être un critère qui pourrait être pris en compte. Les recommandations relatives à la zone d'activité économique y sont d'application.

La mise en œuvre de cette zone doit impérativement conserver la qualité paysagère de cette partie du territoire et plus particulièrement l'aspect boisé, élément important et caractéristique de l'Ardenne condrusienne. Elle doit également tenir compte de l'accès à cette zone depuis la N4 qui pose des problèmes de sécurité. »

## **ii. Informations complémentaires (Par M<sup>r</sup> Tasiaux, Bourgmestre)**

D'une superficie approximative de 7,8 hectares et situé sur le premier tige du Condroz, ce bois de taillis situé en zone d'habitat rural constitue la 1<sup>ère</sup> grande zone boisée en venant de la mer et offre à ce titre un intérêt visuel particulier (à conserver) en tant que porte d'entrée de l'Ardenne condrusienne.

En adéquation avec le schéma de structure, plusieurs projets pour son affectation se sont succédés mais sans jamais aboutir, et ce pour diverses raisons (équipements non adaptés, proximité de la Ville de Namur, etc.). On peut citer à titre d'exemple la création d'un zoning commercial et d'un complexe cinématographique, la création d'un parking pour camions assorti de commodités à destination des routiers (station-service, restauration, hébergement, etc.) ou bien encore celle d'un ensemble de dépôts/hangars.

La concrétisation de tels projets pourrait par ailleurs nécessiter un changement d'affectation de la zone au plan de secteur et, à l'instar du projet d'extension de la ZAE de la Fagne, la création d'un nouveau zoning au Bois Robiet nécessiterait elle aussi une compensation de la part de la commune.

NB : Un petite ZACC située à Corioule pourrait également être utilisée à des fins économiques (propriété privée, dont seule la moitié est occupée).

## **C. Des réalités dont il faut tenir compte**

Qu'il s'agisse du projet d'extension de la ZAE de la Fagne ou de la création d'une nouvelle ZAE au Bois Robiet, force est de constater que le contexte économique actuel n'est guère favorable à leur réalisation.

Si toutes les portes semblent aujourd'hui fermées, il n'en demeure pas moins vrai que de tels projets doivent être formulés et intégrés au PCDR dans la mesure où celui-ci s'inscrit dans une perspective de long terme. Certains verrous peuvent en effet sauter endéans les 10 prochaines années. Il convient dès lors d'être prêt à saisir une éventuelle opportunité le moment venu...

## **D. Atelier rural<sup>3</sup> et hall relais (FRW)**

Un « **atelier rural** » est un bâtiment communal généralement localisé en zone d'habitat à caractère rural au plan de secteur, spécialement aménagé pour accueillir une ou plusieurs petites entreprises. Il est mis provisoirement à leur disposition par la Commune pour un loyer modéré. Pouvant être financé jusqu'à 80% par le budget «développement rural» de la Région, il s'amortit généralement en 15 ans. Si l'entreprise locataire décide in fine d'acheter le bâtiment, l'argent doit être réinvesti dans le développement rural, par exemple en construisant un second atelier. L'atelier rural apporte aux communes rurales une réponse concrète et adaptée à leurs besoins : développement d'activités économiques, création d'emplois, diversification des activités rurales et renforcement de l'attractivité du territoire.

Concept proche de l'atelier rural mais localisé en zone d'activité économique au plan de secteur, les **halls relais** sont quant à eux des espaces ayant pour objectif de faciliter l'implantation d'entreprises durant la période nécessaire à l'étude des perspectives de développement de leurs activités. Gérés et financés par une intercommunale de développement, ceux-ci offrent généralement des bureaux voire des « laboratoires » ou des ateliers modulables en fonction des besoins des entreprises désirant s'y installer ainsi qu'une série de services et de charges (accueil central, salles de réunions, copieurs, téléphones, mobilier, sécurité, conciergerie, etc.). Par la suite, ces entreprises pourront quitter le hall pour s'installer dans des locaux nouvellement construits ou achetés en fonction des leurs besoins spécifiques.

---

<sup>3</sup> N.B. : la FRW a édité un « cahier » sur les ateliers ruraux que vous pouvez consulter sur le site [www.frw.be](http://www.frw.be) (rubrique « Découvrez nos publications » : Les cahiers de la Fondation Rurale de Wallonie).